

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
23 mai 2018**

PUBLIE LE : 11 juin 2018

Délibération n° 230518-3 : Compte de gestion 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le seize mai, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 MAI 2018

PRESENTS

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le vote du compte administratif 6 pour les autres délibérations

SI MUSEE PROMENADE/ CS - 230518-3

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly-le-Roi / Louveciennes a transmis son compte de gestion 2017, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2017.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly-le-Roi / Louveciennes, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte de gestion 2017 du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade de Marly-le-Roi / Louveciennes.

Fait à Marly-le-Roi, le **11 JUIN 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **11 JUIN 2018**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

